



SYndicat MIxte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 14/03/2023
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (10) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Bernard CHIGNIER (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LECLOIREC	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Thierry GIMENEZ	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DEHAVANNE Céline (Directrice – SYMISOA)

P. AUVOLAT est désigné comme secrétaire de séance.
M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2023

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 19 janvier est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation donnée au président pour les marchés à procédure adaptée, ce dernier a pris la décision suivante, conforme à l'avis de la commission des marchés :

Décision 2023-02 : attribution du marché « aménagement du Bézo à Charlieu : construction d'une digue en recul et reméandrage du Bézo » au groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT et CHAVANY TP, pour un montant de 836 563.60€HT, soit 1 003 876.32€TTC.

3. Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité est présenté aux délégués. Il n'appelle pas de remarques particulières.

Il est annexé au présent compte rendu, diffusé aux membres du SYMISOA et mis en ligne sur le site internet.

Le comité syndical prend acte du rapport d'activité 2022.

4. Compte de gestion et compte administratif 2022

Les délégués sont informés de la similitude du compte de gestion et du compte administratif.
Le compte administratif a été détaillé en séance et est annexé au présent compte rendu.

Il présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	778 393.24	2 003 714.02
Recettes :	661 214.45	2 238 024.78
Résultat de l'exercice 2022 :	-117 178.79	234 310.76
Rappel du résultat de l'exercice 2021 :	401 447.10	-36 134.56
Part affectée à l'investissement 2021 :	0.00	
Résultat de clôture 2022		
tenant compte du résultat 2021 :	284 268.31	198 176.20
Reports en dépenses (RAR 2022) :		442 073.19
Reports en recettes (RAR 2022) :		324 282.93
Résultats de clôture réels :	284 268.31	80 385.94

Le président a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Les délégués, sous la présidence de Fabrice DEJOUX, 1^{er} vice-président, approuvent à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2022.

5. Affectation des résultats

Le président propose d'affecter les résultats de la manière suivante au budget 2023 :

Recette Fonctionnement - compte 002	284 268.31€
Recette Investissement - compte 001	198 176.20€

Les délégués approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

6. Taux de fongibilité des crédits pour l'exercice 2023

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au comité syndical de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le président propose de fixer le taux de fongibilité à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exécution du budget 2023.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la fixation du taux de fongibilité des crédits à 7.5% pour l'exercice 2023.

7. Budget 2023

La proposition de budget 2023 est détaillée en séance, et jointe au présent compte rendu. Elle reprend les éléments actés lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2023 s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	933 597.42	3 050 467.30
Recettes :	933 597.42	3 050 467.30

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget 2023.

8. Convention avec la mairie de La Clayette pour un complément d'étude au niveau de l'étang des Tanneries

Le SYMISOA a réalisé en 2019 une étude hydraulique de la rivière « la Genette » à La Clayette, dans le secteur de l'étang des Tanneries et de l'ancienne friche industrielle Sunnyland, dans un objectif de restauration morpho-écologique du cours d'eau. A l'époque, aucune suite n'avait été donnée à cette étude.

L'actuelle municipalité s'interroge sur le devenir de l'étang des Tanneries et l'aménagement du quartier suite aux travaux de requalification de la friche Sunnyland. A ce titre, elle sollicite le SYMISOA pour actualiser cette étude : en effet, les travaux réalisés sur l'ancienne plateforme Sunnyland, aujourd'hui occupée par une boucherie et une pharmacie, ont modifié les conditions hydrauliques du secteur. Il est proposé que la mairie de La Clayette apporte le financement nécessaire au SYMISOA dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le montant du complément d'étude nécessaire s'élève à 3 360€TTC.

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à passer avec la mairie de La Clayette pour la réalisation de l'étude et les modalités de financement.

9. Questions diverses :

- o Avancement de l'étude bilan prospective :

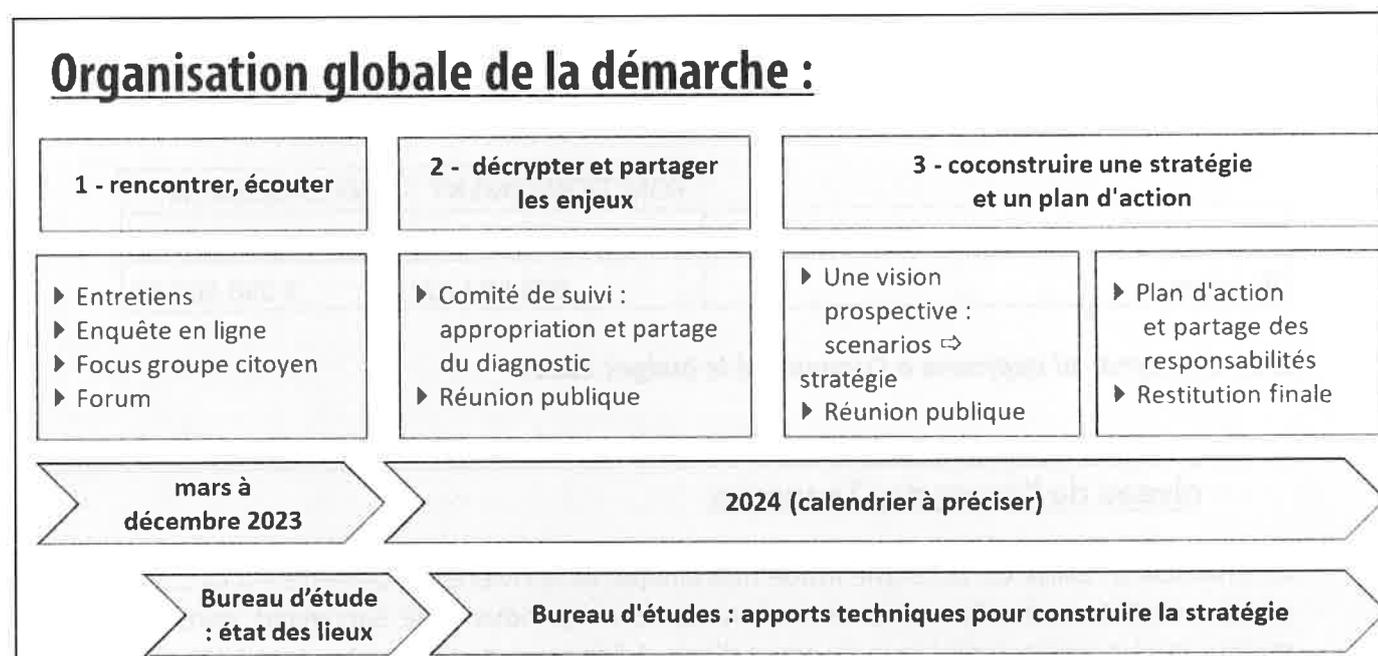
Le comité de pilotage de rendu des phases bilan-évaluation a eu lieu le 2 mars. Ces résultats seront présentés de manière plus synthétique au comité de rivière du 24 mars, avant de lancer le travail d'élaboration du prochain contrat. Les rapports correspondants sont disponibles sur le site du SYMISOA (<http://symisoa.fr/fr/information/7289/etudes>).

Des ateliers prospectifs sont organisés sur la journée du 7 avril, pour définir la stratégie du prochain contrat de rivière : comment répondre aux enjeux ? quelles sont les priorités ? dans quelles zones ?

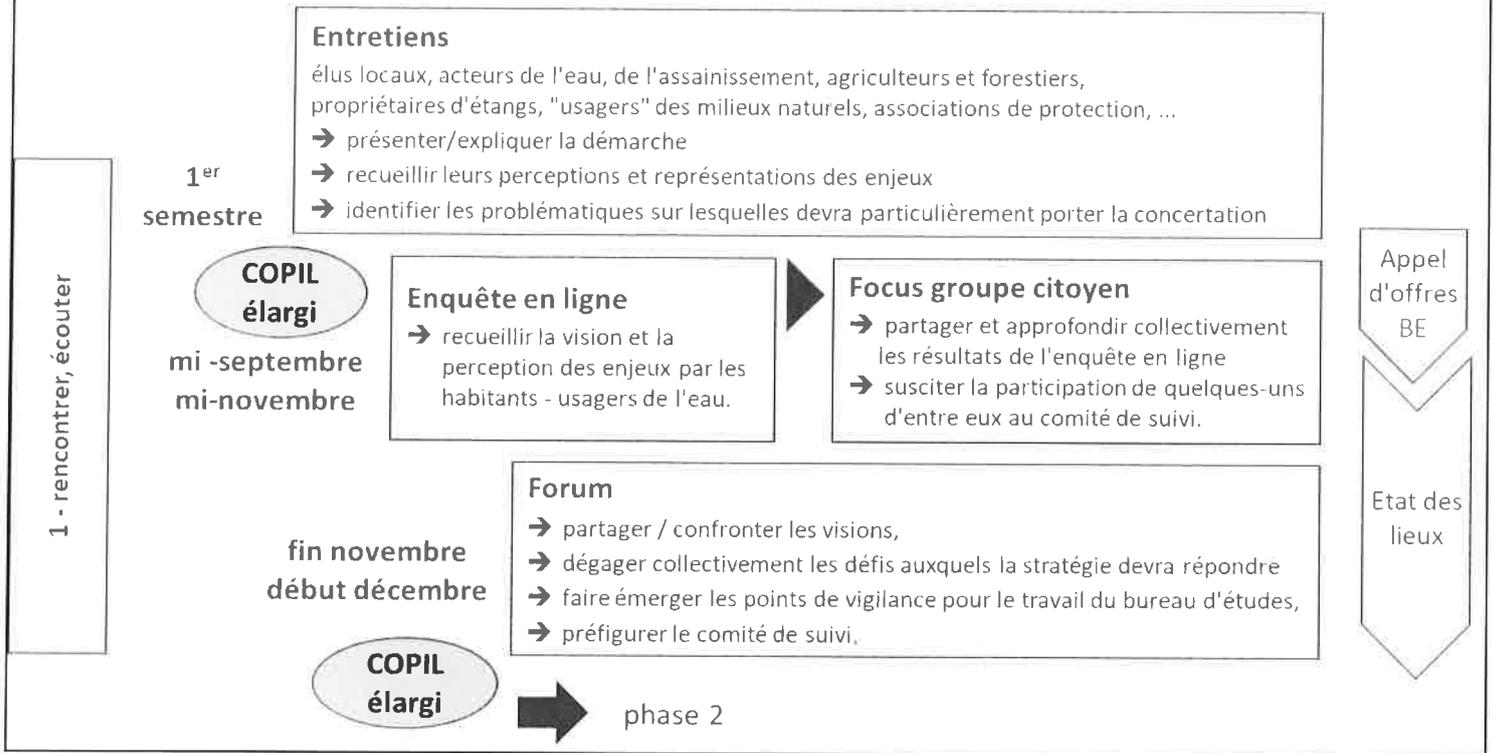
Afin d'essayer de renforcer le lien avec les communes, chaque mairie a reçu une invitation pour le comité de rivière du 24 mars et pour les ateliers du 7 avril.

- o Avancement de la démarche 'stratégie d'adaptation au changement climatique' :

La démarche de dialogue territorial a démarré par un 1^{er} comité de pilotage restreint le 13 février dernier. La 1^{ère} phase (rencontre et écoute des acteurs) va se dérouler de mars à décembre 2023. L'étude technique sera lancée dans le courant de l'été.



Déroulement 1^{ère} phase :



Les 1^{ères} rencontres sont consacrées aux élus, selon le planning suivant :

- 16 mars : CC Semur + CC Marcigny
- 27 mars : CC Brionnais Sud Bourgogne
- 4 mai : CC Charlieu Belmont
- Reste date CC Saône Beaujolais à fixer
- Travaux sur le Bézo à Charlieu

L'arrêté préfectoral a été signé le 10 mars 2023 (rappel : dépôt du dossier le 18 juin 2021).

Les travaux vont démarrer début avril. VINCI prévoit de finir ses interventions fin septembre. L'équipe rivière prenant la suite sur la végétalisation du site de septembre à décembre.

Il est proposé aux délégués de réaliser un suivi vidéo des travaux par la technique dite de time-lapse.

Le time-lapse est une technique photographique qui consiste à créer une vidéo à partir d'un grand nombre de photos prises à intervalles réguliers (ici toutes les 5 minutes). Une fois les photos assemblées à une cadence de 24 images par secondes, on obtient alors une vidéo en accéléré. Ce chantier se prête bien à cette technique.

Etant donné l'ampleur des travaux, les nombreuses sollicitations de retour d'expérience autour de ce projet, et la nécessité de communiquer largement auprès du grand public sur ce projet, ce suivi paraît pertinent. Plusieurs prestataires ont été sollicités. C'est l'entreprise Eco-lapse, basée à Tassin la Demi-Lune, qui est pressentie, avec une offre à 10 000€HT (intégrant 1 suivi sur 1 an, avec 2 caméras sur 2 mâts à chaque extrémité du chantier, l'installation, la garantie et l'assurance, et le montage du film intégrant nos prises de vue drone).

Les délégués approuvent à l'unanimité la réalisation de ce suivi.

o Travaux de l'équipe rivière :

L'équipe réalise actuellement des travaux de mise en défens et de restauration de la ripisylve sur le ruisseau des Magourcines à St Bonne de Cray. Elle réalise en parallèle des interventions urgentes d'entretien.

o Demande de témoignage de la démarche de dialogue autour du projet Bézo

Suite à une intervention de Céline dans le cadre de l'UNADEL (union des acteurs du développement local), une élue d'Albi (Tarn), impliquée dans l'animation d'un collectif citoyen, nous sollicite pour témoigner à nouveau de la démarche en visio conférence.

Le comité syndical donne son accord pour cette intervention.

o Commission des marchés : aménagements ludiques du sentier Bézo

Une réunion de la commission des marchés est fixée au 6 avril à 13h30 pour examiner les offres reçues pour les supports ludiques et pédagogiques du futur sentier autour du Bézo. Des élus de la commune de Charlieu, qui assumera l'autofinancement de ces aménagements, seront conviés à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Le Président :



Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Huet", is written over the text "Le secrétaire de séance :".

Compte rendu affiché le :

27 MARS 2023